

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 mars 2023

Nombre de membres afférents : 18
En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la Convocation : 17/03/2023
Date d'affichage : 17 /03/2023

L'an deux mille vingt- trois et le vingt-et-un mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME- GAUTHIER Laurent- Laure DUCHAMP- David MAGNET- Marylin MOUTET- Aurèlie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Nathalie MARECHAL- Joël MALIGNIER- Daniel PEYROL

Excusés : Alexandra CHABANIS- Jean GRANGER- Céline POIRRIER- Véronique AUGIZEAU- Christophe GRANGER (pouvoir donné Jean-Michel GAMORE) et Jean- Luc MONTAGNER (pouvoir donné à Joël MALIGNIER)

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2023-023 Approbation du compte administratif 2022 du service de l'eau

Sous la présidence de M. le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2022 du service de l'eau qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	361 069,32€
Recettes	327 964,48€

Déficit de clôture : 33 104,84€

Investissement

Dépenses	119 052, 54 €
Recettes	161 316, 21 €

Excédent de clôture : 42 263, 67 €

Restes à réaliser : 0 € en dépenses et 0 € en recettes

Hors de la présence de M. COURBIS Maire, le Conseil Municipal approuve à la majorité le compte administratif 2022 du service de l'eau.

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1

Daniel PEYROL

Secrétaire de séance



Yves COURBIS

Maire

